

TRANSPORTS

Taxi: attention aux arnaques

Depuis plusieurs semaines, un blog – <http://taxiarnak.blogspot.com> – met la population en garde contre de sérieux manquements au règlement des chauffeurs de taxi. On peut y découvrir comment certains font grimper le prix de la course.

En manipulant les boutons de son compteur – ce qui ne doit en principe pas se produire pendant la course – le conducteur peut ainsi rouler en tarif nuit durant la journée, en tarif extérieur à l'intérieur de la ville ou encore facturer dix francs de supplément bagages à quelqu'un qui n'en a pas.

Enquête en cours

Tout client ayant un doute sur la façon de travailler d'un chauffeur peut lui demander de lui présenter sa carte de légitimation. Et surtout, essayer de mémoriser soit le numéro de plaque, soit le modèle et la couleur du véhicule.

La police a ouvert une enquête. «Si c'est avéré, il y aura des dénonciations et des sanctions, au niveau pénal et peut-être même administratif», prévient le lieutenant Fivaz. Les gens qui seraient témoins de certaines irrégularités sont priés de prévenir la police locale ou la brigade de la circulation, au 032 913 10 17. /syb

PRATIQUE

URGENCES

- **Police:** 117.
- **Feu:** 118.
- **Urgence-santé et ambulance:** 144.
- **Dépannage eau, électricité, gaz, chauffage à distance:** tél. 032 843 90 00.

LA CHAUX-DE-FONDS

- **Pharmacie d'office:** de la Fontaine, L.-Robert 13b, jusqu'à 19h30, en dehors de ces heures, le 144 renseigne.
- **Bibliothèque de la ville:** Service de prêt, discothèque et salle de lecture, lu 13h-20h, ma 10h-20h, me et je 10h-19h, ve 13h-19h, sa 10h-16h. **Bibliothèque des jeunes I (Ronde 9):** lu-ve 13h45-18h, sa 10h-12h. **Bibliothèque des jeunes II (Président Wilson):** lu-ve 13h45-18h, sa 10h-12h. **Ludothèque:** lu/je 15h30-18h; ma 15h30-19h. **Bibliothèque chrétienne** «Le Papyrus» Parc 84, lu, ma, je, ve 16h-18h30.
- **Piscine des Arêtes:** lu/je/di 9h-18h; ma 9h-19h; me/ve 10h-21h; sa 10h-12h/14h-20h.

AUJOURD'HUI

- **Conservatoire** Salle Fallier, audition d'orgue, classe d'Anne-Caroline Prénat, 19h.
- **Neuchâtois TPR** - Beau-Site, «Le train du sud», par l'association La Mezza Luna de Lausanne, 20h30.

DEMAIN

- **Neuchâtois TPR** - Beau-Site, «Le train du sud», par l'association La Mezza Luna de Lausanne, 20h30.

LE LOCLE

- **Pharmacie d'office:** Mariotti, Grande-rue 38, jusqu'à 19h30, en dehors de ces heures, police locale, 032 889 10 17.
- **Permanence médico-chirurgicale (hôpital):** Lu-ve de 8h à 18h, 032 933 61 11.
- **Bibliothèque de la ville:** lu-ma-me-ve 14h30-18h30, je 14h30-20h, sa 10-12h. **Bibliothèque des jeunes:** lu-ve 13h30-18h, sa 10-12h. **Ludothèque:** lu/ma/je/ve 15h30-17h30, sa 9h-11h.

Malpierrez et solaire

LE LOCLE A l'époque, c'était le quartier des «mauvaises pierres». Que des cailloux. De quoi y construire, aujourd'hui, de solides maisons. Bien exposées et durablement écologiques

Par **Jean-Claude Perrin**

Les Loclois n'en ont peut-être pas conscience. Et pourtant! Dans le canton, mais aussi hors de ses frontières, l'image de leur ville se redore gentiment. Bien sûr, les mécontents trouveront toujours divers motifs pour râler. Reste que par petites touches, la Mère-Commune revalorise son blason.

En tête, l'équipe exécutive, soudée, qui affiche des comptes communaux positifs. Des réalisations comme le parcours horloger, le Sentier nature, les tracés hivernaux pour les amateurs de raquette sont autant d'initiatives dont les médias se font d'ailleurs l'écho. Les suggestions de quelques citoyens visant à éclairer les belles façades du centre-ville, de repenser celui-ci et de réaménager les jardins de l'Hôtel de ville témoignent d'un intéressant bouillonnement d'idées.

C'est dans cet état d'esprit que le Conseil communal a décidé de favoriser la création d'un quartier résidentiel différent. Il s'agit de celui de l'est des Malpierrez, sur les Monts, avec l'implantation de bâtisses à développement durable.

Maisons de demain

Le responsable de ce projet, Lucien Willemin, du bureau Procity SA, à La Chaux-de-Fonds, adhère à cette façon de voir. «Sur le fond, ce quartier se positionne comme un événement à résonance nationale, compte tenu de son importance». A ses yeux,



D'ici peu, la première villa individuelle à développement durable, aux Malpierrez, va trouver une soeur jumelle. La campagne de promotion pour les maisons mitoyennes, dans la partie supérieure de la parcelle, va débuter. PHOTO LEUENBERGER

cette réalisation «participe au paquet global des éléments positifs qui se dégagent du Locle».

Une seconde construction individuelle Minergie vient de débuter, la promotion des maisons mitoyennes démarre. Ces magnifiques terrains accueillent encore deux autres types d'habitat. Celui dit groupé ainsi que des appartements en

PPE. Quelles que soient les typologies des réalisations, les soucis des concepteurs sont les mêmes. «Nous créons des maisons ou des appartements en phase avec le futur».

Ainsi, pas de pétrole pour le chauffage, ni de probable future taxe sur le CO2. L'installation n'en rejette pas. Un tel type de construction a certes

un surcoût écologique. «Soit environ 35.000 francs d'investissement de plus qu'une villa traditionnelle, mais aussi des charges annuelles réduites de 1800 francs».

La démarche constructive inclut la pose de cellules ou de grands vitrages pour bénéficier de l'énergie solaire active ou passive. Elle nécessite une meilleure isolation, le recours à

des matériaux naturels, l'installation d'un chauffage par granulés de bois et la récupération de l'eau de pluie. «Une villa mitoyenne de 157 m2 coûtera 580.000 francs. C'est le prix du marché, indique Lucien Willemin. Avec la qualité de vie qu'il offrira, comme le souhaitait le Conseil communal, ce quartier embellira la carte de visite de la ville». /JCP

Des reporters en herbe

LA CHAUX-DE-FONDS Une classe des Forges s'est exercée au fait divers. Le but est pédagogique et solidaire

«C'était un peu la panique au début: «Qu'est-ce que je vais écrire?» Et puis après, on s'amuse, on ne réfléchit même plus!» Se mettre dans la peau d'un journaliste, écrire des faits divers: c'est l'exercice auquel se sont livrés 18 élèves de 11 à 13 ans, une classe d'orientation du collège des Forges. Sous la houlette de l'enseignant de français Fabien Guyot, qui avait à disposition diverses séquences didactiques, l'une portant,

précisément, sur les faits divers. Le but était aussi de déboucher sur une publication: les travaux des reporters en herbe feront l'objet de brochures qui seront vendues au marché du samedi (avant les vacances) au profit d'une association d'entraide pour les enfants malades du Burkina Faso.

Revenons à nos faits divers: les élèves ont fait les choses sérieusement. Ils ont même convié une journaliste pour l'interviewer et ont passé un après-

midi entier à l'imprimerie des Montagnes.

Ils ont commencé par écrire un fait divers inventé, puis l'ont amélioré peu à peu pour trouver le ton juste. Ce qui ressort notamment, c'est qu'un fait divers doit être court, «sinon ce n'est plus un fait divers». Et puis, les faits divers ne sont pas nécessairement catastrophiques, «j'ai découvert qu'ils pouvaient aussi être positifs».

Parmi les faits divers composés, la météo du lieu a joué un rôle non négligeable: classe privée de sortie pour cause de mur de neige et d'une température de... moins 50, déraillement dramatique du train Neuchâtel-Yverdon à cause de la glace...

«Ça m'a plu du début à la fin!» confie une jeune fille. «Après ces faits divers, je me suis plus intéressé aux journaux», ajoute un camarade. Quand il rentre chez lui, un élève passe à côté des caissettes à journaux: «Quand je vois les gros titres, je les lis et parfois j'achète le journal». Une troisième cocasse: deux ou trois élèves se sont inscrits... au prochain championnat du monde du cri du cochon, après un fait divers qu'on leur a présenté et qui les a bien fait rire. /cld



Le fait divers vu par une classe d'orientation et l'enseignant Fabien Guyot, avec une publication en vue. PHOTO LEUENBERGER

125 ans

Clin d'oeil de 1996 L'affaire du Communal

Reconnu coupable de gestion déloyale et de faux dans les titres, pour avoir trompé les intérêts de la communauté et la confiance des citoyens, un ancien conseiller communal a été condamné par le Tribunal de police du Locle à trois mois d'emprisonnement, suite à l'affaire du terrain de football du Communal. Une peine assortie d'un sursis de deux ans. La commune (partie plaignante) touchera 1000 francs à titre d'indemnités de dépens.

Têtu, parfois irascible, le conseiller communal avait toujours assuré que cette réalisation était dans les compétences financières du Conseil communal (25.000 francs par an et par objet) et qu'il maîtrisait ce dossier. Ce qui était vraisemblablement le cas puisqu'il s'est rapidement rendu compte, à l'arrivée des premières factures, que la réalité dépassait ses prévisions teintées d'irréalisme ou d'utopie. Mais il a tenté de garder le secret. Le tribunal a estimé que l'ancien magistrat a menti, tant à ses collègues de l'exécutif qu'au législatif – qui avait pourtant réclamé des explications à plusieurs reprises.

Rude tête, mais bon cœur. En faisant mal fonctionner la première, mais en ouvrant le second, l'ex-conseiller communal n'a finalement eu qu'un seul tort: celui de vouloir satisfaire plusieurs clubs de football demandeurs d'un terrain pour les matches et les entraînements.

En passant par les vestiaires (avec les factures truquées), pour éviter les projecteurs qu'ont pourtant vainement tenté d'allumer l'exécutif et le législatif, l'ex-conseiller communal, passionné de foot et ancien président du FC, méritait un carton jaune. Celui que le tribunal a brandi. Mais, de toute évidence, pas un «rouge» comme le réclamait – avec six mois d'emprisonnement – le ministère public. Carton jaune certes, car cet ancien élu n'a pas suivi les voies que la démocratie impose. Outre la condamnation d'hier, l'ancien magistrat avait déjà été sanctionné par une non-réélection au Conseil communal. Voulant trop jouer «gazon», il s'est retrouvé sur la touche, alors que maintenant des joueurs se rencontrent sur cette pelouse appréciée. Pour l'ex-conseiller communal, le coup de sifflet fut celui de la justice...

(Edition du mardi 1er octobre, archives de «L'Impartial»)